

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

*Séance ordinaire du 6 décembre 2016*

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 6 décembre 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond  
**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Jean-Guy Gosselin  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.**

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017.
  - 4.2 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
  - 4.3 Adjudication du contrat pour les services de graphisme et d'impression du bulletin municipal L'Info du Lac - Année 2017.
  - 4.4 Autorisation d'approprier à même l'excédent non affecté de la municipalité, une somme de 10 000 \$ à l'excédent accumulé affecté "Fonds vert".
  - 4.5 Acceptation pour l'ajout de 2 nouveaux logements admissibles au programme de supplément de loyer en santé mentale offert à l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin.
  - 4.6 Autorisation de participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 4 et 5 mai 2017, au Centre des congrès de Montréal.
  - 4.7 Acceptation de l'offre de services de l'architecte Richard Moreau (services d'ingénierie et de laboratoire inclus) pour estimer et réévaluer les coûts de réfection de l'Édifice municipal.
  - 4.8 Appui à l'Union des producteurs agricoles concernant les modifications proposées par le gouvernement au programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).
- 5- **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Dépôt d'une programmation partielle de travaux - Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018.

- 5.2 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection de la conduite d'aqueduc sur la route 277 (entre la route des Sommets et la rue du Sanatorium).
- 5.3 Adjudication du contrat pour services professionnels pour l'assistance technique et l'opération d'ouvrages de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable ainsi que d'interception et de traitement des eaux usées.
- 5.4 Demande adressée au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports pour négocier une entente de collaboration concernant des travaux municipaux (conduite d'égout pluvial le long de la route 277).
- 5.5 Positionnement du Conseil municipal concernant le nouveau tracé de sentier de motoneiges proposé par Mont-Original, coopérative de solidarité pour accéder à ses installations.

**6- DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Demande de dérogation mineure no 2016-96 - M. Doris Beaudoin.
- 6.2 Demande de dérogation mineure no 2016-97 - M. Steeve Veer.
- 6.3 Aide financière octroyée à « Vos Notaires » (Francine Baillargeon, Sabrina Lamontagne, Andréanne Déry et Mireille Boucher) dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 4 Aide à la publicité/mise en marché/promotion.
- 6.4 Aide financière octroyée à « Dr Vincent Paquin inc. » dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 2 Aide générale à l'entreprise.

**7- DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 7.2 Autorisation pour la présentation d'une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2017".
- 7.3 Demande d'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 434,86 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - Centre des arts et de la culture).

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1 Motion de félicitations - Mme Colette Giroux.
- 8.2 Motion de félicitations - M. Frédéric Fortin.
- 8.3 Motion de remerciements - M. Gilles Neault.

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- 10. Lecture de la correspondance.

- 11. Affaires nouvelles :

- 11.1 Souscriptions diverses :

- a)
- b)

- 12. Période d'intervention des membres du conseil.

- 13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».*

236-12-2016  
2. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

237-12-2016  
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016 tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

238-12-2016  
4.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017 tel que préparé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

239-12-2016  
4.2 **CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

DE confirmer, en date du 6 décembre 2016, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Harold Gagnon, de la conseillère Judith Leblond et des conseillers Paul Poulin, Serge Plante, André Turmel, Jean-Guy Gosselin et Sylvain Drouin.

**Adoptée à l'unanimité.**

240-12-2016  
4.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE GRAPHISME ET D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL L'INFO DU LAC - ANNÉE 2017**

---

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de deux (2) imprimeries afin de recevoir des offres pour les services de graphisme et d'impression du bulletin municipal L'Info du Lac pour l'année 2017;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 23 novembre 2016;

Considérant que, suite à l'offre déposée, la directrice des services administratifs a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Carsona inc. Lac- Etchemin	Tarifcation selon le nombre de pages de l'édition	Prix (taxes non incluses)
	16 pages	1 390 \$
	20 pages	1 650 \$
	24 pages	1 925 \$
	28 pages	2 200 \$
	32 pages	2 400 \$
	36 pages	2 600 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le contrat pour les services de graphisme et d'impression du bulletin municipal L'Info du Lac pour l'année 2017 soit adjugé au soumissionnaire "Carsona inc." de Lac-Etchemin, conformément aux conditions stipulées au bordereau de soumission et en référence au règlement numéro 08-2002 intitulé "Règlement concernant la politique d'achat de la Municipalité de Lac-Etchemin".

**Adoptée à l'unanimité.**

241-12-2016  
4.4

**AUTORISATION D'APPROPRIER À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 10 000 \$ À L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "FONDS VERT"**

---

Considérant que le Conseil municipal désire approprier à même l'excédent non affecté de la municipalité, une somme de 10 000 \$ à l'excédent accumulé affecté "Fonds vert" pour des projets d'informations, de développement durable et d'embellissement afin de préserver l'environnement sur son territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET  
RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 10 000 \$ devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Fonds vert".

***Adoptée à l'unanimité.***

242-12-2016  
4.5

**ACCEPTATION POUR L'AJOUT DE 2 NOUVEAUX LOGEMENTS ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER EN SANTÉ MENTALE OFFERT À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le maire Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer tous documents devant donner suite et effet à une entente de gestion entre la SHQ, la Municipalité de Lac-Etchemin et l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour deux (2) logements admissibles au PSL Santé mentale;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son autorisation pour l'ajout de 2 nouveaux logements admissibles au programme de supplément de loyer en santé mentale offert par la Société d'habitation du Québec (SHQ) à l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin qui aura à gérer les suppléments au loyer attribués à l'entente et s'engage à assumer 10 % des coûts du programme afférent.

***Adoptée à l'unanimité.***

243-12-2016  
4.6

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC LES 4 ET 5 MAI 2017, AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**

---

Considérant la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 4 et 5 mai 2017, au Palais des congrès de Montréal;

Considérant l'intérêt manifesté par le maire et un membre du Conseil municipal à participer à cette rencontre de dirigeants municipaux;

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux Assises annuelles de l'UMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE M. Harold Gagnon, maire et M. Jean-Guy Gosselin, conseiller, soient délégués par le Conseil municipal afin de participer aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront les 4 et 5 mai 2017, au Palais des congrès de Montréal;

QUE la municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

***Adoptée à l'unanimité.***

244-12-2016  
4.7

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ARCHITECTE RICHARD MOREAU (SERVICES D'INGÉNIERIE ET DE LABORATOIRE INCLUS) POUR ESTIMER ET RÉÉVALUER LES COÛTS DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre de services de l'architecte Richard Moreau (services d'ingénierie et de laboratoire inclus) pour estimer et réévaluer les coûts de réfection de l'Édifice municipal pour un montant total de 9 229 \$ plus les taxes applicables, ceci en référence à l'offre de services datée du 24 novembre 2016, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

245-12-2016  
4.8

**APPUI À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES CONCERNANT LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES (PCTFA)**

Attendu l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

Attendu l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

Attendu que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

Attendu qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

Attendu que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

Attendu que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

Attendu l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

- d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

246-12-2016  
5.1

**DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX -  
TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-  
2018**

---

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN  
ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 228-11-2016.

***Adoptée à l'unanimité.***

247-12-2016  
5.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA  
RÉFECTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 277 (ENTRE  
LA ROUTE DES SOMMETS ET LA RUE DU SANATORIUM**

---

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) procède déjà à l'élaboration de plans et devis



pour la réfection de la glissière de sécurité au bord de la route 277 et que ces travaux touchent pratiquement le même tronçon de route;

Considérant que la firme EXP a été mandatée par le MTMDET, a déposé une offre de services, qui s'élève à 7 200 \$ (taxes en sus) pour ses services (voir l'offre du 25 novembre 2016);

Considérant que ce montant sera financé par le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ou au fonds général;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à la firme EXP la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection de la conduite d'aqueduc sur 335 mètres à partir de la route des Sommets sur la route 277 pour un montant forfaitaire de 7 200 \$ plus les taxes.

***Adoptée à l'unanimité.***

248-12-2016  
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET L'OPÉRATION D'OUVRAGES DE CAPTAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE AINSI QUE D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

---

Considérant que notre technicien en assainissement des eaux, M. Stéphan Mimault, sera en congé sans solde pour un an à partir de janvier prochain et que notre opérateur, M. Michel Ruel, a besoin d'un soutien technique tout au long de l'année et d'être remplacé lors de ses vacances et sa formation;

Considérant que la municipalité a demandé des offres de service à deux (2) firmes de la région, soit la firme Aquatech et la firme CWA (Allen Entrepreneur général inc.);

Considérant que la firme Aquatech qui, pour un soutien équivalent à 736 heures d'opérateur et 30 heures de technicien, en incluant les frais pour 12 200 km ainsi que les frais pour vingt-quatre (24) fins de semaine de garde, a les coûts d'opération les moins élevés, soit environ 46 380 \$ (basé sur un taux horaire de 45,50 \$/h pour un opérateur, 57 \$/h pour un technicien et 0,53 \$/km pour les déplacements) comparativement avec CWA, qui sont de 73 792 \$ (basé sur un taux horaire de 82 \$/h pour un technicien (pas de taux d'opérateur) et 0,90 \$/km pour les déplacements). De plus les coûts de CWA n'incluent pas de frais de garde étant donné que ces derniers ne veulent pas offrir ce service;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à « Aquatech » la fourniture de services professionnels pour l'assistance technique et l'opération d'ouvrages de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable ainsi que d'interception et de traitement des eaux usées en considérant un taux horaire de 45,50 \$/h pour un opérateur et 57 \$/h pour un technicien.

***Adoptée à l'unanimité.***

249-12-2016  
5.4

**DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR NÉGOCIER UNE ENTENTE DE COLLABORATION CONCERNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX (CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL LE LONG DE LA ROUTE 277)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**



QUE le Conseil municipal autorise la direction générale à négocier une entente de collaboration avec le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports concernant un partenariat lors des travaux de réfection de la conduite d'égout pluvial le long de la route 277, secteur des rues de la Montagne et Jacques;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soit et est autorisé à signer ladite entente et tous les documents afférents.

***Adoptée à l'unanimité.***

250-12-2016  
5.5

**POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE NOUVEAU TRACÉ DE SENTIER DE MOTONEIGES PROPOSÉ PAR MONT-ORIGINAL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ POUR ACCÉDER À SES INSTALLATIONS**

---

Attendu que Mont-Original, coopérative de solidarité demande à la municipalité d'autoriser l'aménagement d'une traverse de motoneiges supplémentaire située à 250 mètres plus loin que celle déjà existante;

Attendu que cette nouvelle traverse se trouve au pied d'une pente où la distance de visibilité d'arrêt est de +/- 125 mètres et que selon les normes du MTMDET, dans une zone de 80 km/h, dans une pente descendante de 6%, la distance d'arrêt devrait être de +/- 160 mètres;

Attendu que la municipalité vient tout juste d'être saisie de ladite demande et que la saison hivernale arrive à grands pas;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte, et ce seulement pour la présente année, l'implantation de ladite traverse à l'endroit demandé pourvu que toutes les mesures soient prises pour la sécuriser et en permettre une visibilité accrue;

QUE le Conseil municipal demande, concernant ce 2<sup>e</sup> accès, à ce que d'autres options (changer le parcours, négocier des ententes avec d'autres propriétaires) soient envisagées et mises en place dès l'an prochain et que la municipalité soit préalablement informée pour donner, s'il y a lieu, les autorisations nécessaires et procéder à l'installation de la signalisation afférente.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.

**DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

251-12-2016  
6.1

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2016-96 - M. DORIS BEAUDOIN**

---

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016-96 soumise par M. Doris Beaudoin (l'entreprise 9347-8865 Québec inc.) pour sa propriété située sur les lots 3 602 602 et 3 602 629 en bordure de la route 277 (les futurs numéros de porte 1351 à 1343, route 277) à Lac-Etchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016;

Considérant que M. Beaudoin projette la construction de maisons en rangée (4 blocs de 5 maisons) et qu'il y aurait un patio derrière chaque résidence;

Considérant que l'article 9.2.2 du règlement de zonage 62-2006 prévoit que les patios peuvent se situés égaux à la ligne dans la mesure que ceux-ci sont symétriques de part et d'autre de la ligne, sinon il se doit d'être à 1,5 mètre. Or, les patios sont tous situés du même côté à distance égale, ce qui fait qu'ils ne sont pas symétriques et la distance de la ligne est de 0,6 mètre;

Considérant que le fait de lui permettre cette dérogation mineure permettrait à M. Beaudoin de conserver l'architecture projeté sans changer toute la typologie du bâtiment;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que lors d'une prochaine modification aux règlements d'urbanisme, il serait logique d'adapter le règlement à ce type de construction afin d'éviter de passer par une dérogation. Toutefois, le temps compte pour M. Beaudoin et ce dernier ne peut se permettre d'attendre une telle modification;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016-96 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

252-12-2016  
6.2

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2016-97 - M. STEEVE VEER**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016-97 soumise par M. Steeve Veer pour sa propriété du 392, rang de la Grande-Rivière à Lac-Etchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 3 novembre 2016;

Considérant que M. Veer projette d'agrandir son garage isolé complémentaire à sa résidence dans sa cour latérale jusqu'à une superficie de 196 m<sup>2</sup>;

Considérant que l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage 62-2006 prévoit que la grandeur des bâtiments complémentaires se doit de respecter un ratio de 6% du terrain ou jusqu'à concurrence de 150 m<sup>2</sup>;

Considérant que le fait de lui permettre cette dérogation mineure permettrait à M. Veer d'entreposer du bois en lien avec ses activités de commerce artisanal d'ébénisterie;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme à analyser la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016-97 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin. Toutefois, M. Veer se doit, lors de la prise de son permis, de s'engager à conserver le boisé actuel à l'avant et à côté de son agrandissement projeté, de démolir sa vieille remise dans le délai du permis, que son commerce doit demeurer à vocation artisanal (emploi pour lui et sa famille) et conserver au moins 10 000 m<sup>2</sup> de terrain sur lequel est implanté le bâtiment.

***Adoptée à l'unanimité.***

253-12-2016  
6.3

**AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À VOS NOTAIRES (FRANCINE BAILLARGEON, SABRINA LAMONTAGNE, ANDRÉANNE DÉRY ET MIREILLE BOUCHER) DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 4 AIDE À LA PUBLICITÉ/MISE EN MARCHÉ/PROMOTION**

---

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 4 (Aide à la publicité/Mise en marché/Promotion) de ladite politique a été déposée par Vos Notaires (Francine Baillargeon, Sabrina Lamontagne, Andréanne Déry et Mireille Boucher);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Francine Baillargeon, Sabrina Lamontagne, Andréanne Déry et Mireille

Boucher, notaires, au montant maximal de 10 % de l'investissement jusqu'à concurrence de 592 \$ selon les modalités suivantes :

- Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

***Adoptée à l'unanimité.***

254-12-2016  
6.4

**AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À DR VINCENT GAGNON PAQUIN INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 2 AIDE GÉNÉRALE À L'ENTREPRISE**

---

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 2 (Aide générale à l'entreprise) de ladite politique a été déposée par Dr Vincent Gagnon Paquin inc. (Centre dentaire Etchemins);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière au Dr Vincent Gagnon Paquin inc. au montant de 25 000 \$ selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 12 500 \$ transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un second et dernier versement de 12 500 \$ transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

***Adoptée à l'unanimité.***

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

255-12-2016  
7.1

**VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu deux (2) demandes;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse les subventions suivantes :

<b>Nycolas Mendez</b>	<b>28,33 \$</b>
Hockey sur glace - 27 au 29 mai 2016	
Tournoi AAA - Québec	

<b>Nycolas Mendez</b>	<b>71,25 \$</b>
Hockey sur glace - 29 avril au 1 <sup>er</sup> mai 2016	
Tournoi de hockey AAA - Trois-Rivières	

***Adoptée à l'unanimité.***

256-12-2016  
7.2

**AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE  
SUBVENTION AU PROGRAMME "EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017"**

---

Considérant que le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2017;

Considérant que le nombre élevé de participants et le site demandent une coordination particulière pour la sécurité des enfants compte tenu de la proximité du lac;

Considérant que nous souhaitons renouveler notre offre de loisirs pour notre clientèle;

Considérant que le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, a reconduit le programme "Emplois d'été pour l'année 2017";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET  
RÉSOLU :**

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'été 2017" afin de permettre l'engagement d'un responsable pour le camp de jour et un moniteur pour les ateliers spéciaux;

QUE M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

***Adoptée à l'unanimité.***

257-12-2016  
7.3

**DEMANDE D'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE  
SOMME DE 434,86 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ  
"LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS - CENTRE DES ARTS ET  
DE LA CULTURE)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise que soit appropriée au fonds général une somme de 434,86 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - Centre des arts et de la culture)" pour l'achat d'un module de bois servant d'estrade lors

de spectacles et des équipements de sonorisation au Centre des arts et de la culture.

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME COLETTE GIROUX**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Colette Giroux pour son implication dans le Tour du Silence de Lac-Etchemin qui connaît un beau succès depuis 7 ans. Cette activité vise la sensibilisation à la sécurité routière et au partage de la route.

Madame Giroux s'est vu remettre le prix bénévole de l'année en Cyclisme à l'occasion du Mérite cycliste québécois 2016 du Gouvernement du Québec lors d'une soirée tenue le 20 novembre dernier à Bromont.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - M. FRÉDÉRIC FORTIN**

---

Monsieur le conseiller Serge Plante présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Frédéric Fortin, pompier et premier répondant médical à la Municipalité de Lac-Etchemin qui a contribué à sauver une vie à son lieu de travail.

En effet, un chauffeur de camion a été victime d'un arrêt cardiaque et M. Fortin a participé aux manœuvres de réanimation jusqu'à l'arrivée des services ambulanciers.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tient à souligner sa fierté et son plaisir de compter parmi son personnel, une personne aussi engagée et compétente en matière de services et de soins d'urgence.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.3 **MOTION DE REMERCIEMENTS - M. GILLES NEAULT**

---

Madame la conseillère Judith Leblond présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Gilles Neault, pour ses quatre (4) années de service en tant qu'ouvrier horticole pour le Comité d'embellissement et pour son excellent travail.

Tout au long de ces années, M. Neault a fait preuve d'une grande disponibilité, d'intéressement et d'une implication hors du commun dans son travail.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

258-12-2016  
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour novembre 2016 pour la somme de 284 230,91 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 189 333,47 \$ et déboursés directs : 94 897,44 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**10 novembre 2016**

Lettre de remerciements de M. Guyda Deblois, président du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour la contribution financière et l'implication de la municipalité pour l'activité qui se tenait sur les allées du Club de golf, la première édition du tournoi de golf bénéfice présenté par Desjardins, le 9 septembre dernier, ce qui a contribué à aider le Club dans sa mission d'être reconnu comme la destination touristique de Chaudière-Appalaches. Sans cette aide et cet encouragement, le Club de golf ne serait pas parvenu à ce grand succès. Bravo et Merci pour cet appui essentiel. L'activité sera de retour en 2017 soit le 8 septembre.

---

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

**SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)**

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.



13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER